

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1952

AMENDEMENT

présenté par

M. Taupiac, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mazaury,
M. Molac, Mme Sanquer et M. Serva

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	4 300 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	4 300 000
TOTAUX	4 300 000	4 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement vise à maintenir le budget dédié à l'enveloppe Animation des Mesures environnementales et climatiques (MAEC) et aides à l'agriculture biologique à 6,6 millions d'euros, comme prévu dans la loi de Finances 2025.

Les crédits affectés à l'Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et aides à l'agriculture biologique permettent de financer le temps passé par les opérateurs à construire des projets de territoires cohérents et à informer les exploitants des mesures à leurs dispositions. Ces crédits permettent également de financer le temps dédié à l'accompagnement des agriculteurs, notamment via des formations.

Les structures réalisant ces actions, essentielles à la mise en œuvre des dispositifs, font état d'un financement qui ne permet pas de couvrir les charges liées au temps qui leur est dévolu, notamment au regard de la plus grande complexité des diagnostics et des accompagnements à fournir ces dernières années. Le présent amendement a donc pour objectif de rétablir le montant de 6,6 millions d'euros dédié à l'animation des MAEC et de l'agriculture biologique.

Il est proposé de minorer de 4,3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) le programme 381 «Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)» pour abonder de 4,3 millions d'euros l'action 24 «Gestion équilibrée et durable des territoires» du programme 149 «Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt». Ce transfert de crédit est bien entendu purement formel et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.*

Cet amendement est issu d'une proposition de Chambres d'Agriculture France.